

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Permission de voirie rue des Templiers

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande d'arrêté de circulation en date du 18 novembre 2024 de la société IERT, domiciliée TSA 70011 - 69134 DARDILLY, pour effectuer des travaux de pose de canalisations souterraines pour la Fibre 44 sur la rue des Templiers à Le Pallet (44330),

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : La société IERT est autorisée à occuper le domaine public du Lundi 06 janvier 2025 et ce pour 2 jours, afin d'effectuer des travaux de pose de canalisations souterraines, sous trottoir, pour la Fibre 44 au n°17 Ter rue des Templiers à Le Pallet.

Le stationnement et l'accès aux piétons seront interdits au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et **sous la responsabilité de la société IERT.**

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vallet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

19 NOV. 2024

Au Pallet, le 19 novembre 2024

Po/Le Maire,

L'adjoint à l'urbanisme et à la voirie,

